Département de la Haute-Vienne

Commune de DOMPS

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Nombre de Conseil	lers :
en exercice :	10
présents :	6
votants :	6
Pour :	6
Contre :	0
Abstentions :	0

Le Conseil Municipal de la commune de DOMPS s'est réuni en session ordinaire, vingt février deux mil vingt quatre à 20h30, suivant convocation en date du treize février deux mil vingt quatre, sous la présidence de Mme BOUR Coline, Maire.

Étaient présents: Mme BOUR Coline, Mr BOUTY Serge, Mr CHARIAL Nicolas, Mr CHASSAGNE Yannick, Mr LEROUSSEAUD Sébastien, Mr MONTHEIL Jean Pierre

Membres excusés avant donné pouvoir : Mr VERHELST Eduard, pouvoir à Mr Serge BOUTY

Membres absents n'ayant pas donné pouvoir: Mme BELLET Béatrice, Mr BREUX Sylvain, Mme CYRILLE D'HOOP Aurore

Date de convocation du Conseil Municipal: 13 février 2024

Secrétaire de séance : Mr CHARIAL Nicolas

Délibération 2024/19 du 20 février 2024

Modification du budget annexe « Eau et assainissement » en budget « Eau » au 1er janvier 2024

Madame le Maire rappelle au conseil municipal que la Commune de Domps a procédé au transfert de sa compétence assainissement à la Communauté de Communes des Portes de Vassivière au 1er janvier 2024.

Madame le Maire précise que la gestion des services de l'eau et de l'assainissement était jusqu'à présent réalisée par un budget unique « Eau et assainissement ».

Compte tenu du transfert de la compétence Assainissement à la Communauté de Communes des Portes de Vassivière, il est nécessaire de modifier le budget « Eau et assainissement » existant en budget « Eau » à compter du 1er janvier 2024.

A l'unanimité le conseil municipal décide :

D'approuver la modification du budget annexe « Eau et Assainissement » existant en budget « Eau » à compter du 1er janvier 2024.

Fait et délibéré en Mairie les jour, mois et an que dessus

Pour extrait conforme.

En Mairie le 20 février 2024

087-218705804-20240220-D2024-0019-DE Le Maire Date de télétransmission: 21/02/2024

Date de réception préfecture : 21/02/2024

Accusé de réception en préfecture

